

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL485

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 16

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« y est mis fin »

les mots :

« est mis fin à la mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.